

Présentation de l'outil de télé-déclaration pour le VIH-Sida : e-DO

Piloté par Santé publique France, le dispositif des maladies à déclaration obligatoire (MDO) concerne 32 maladies, dont 30 sont des maladies infectieuses. Les cliniciens et les biologistes ont l'obligation de transmettre des données individuelles aux autorités sanitaires : Agences Régionales de Santé et Santé publique France.

Les données transmises permettent de décrire le nombre, les caractéristiques des personnes infectées et les tendances épidémiologiques, afin d'orienter les actions de prévention, de dépistage et de prise en charge et d'apporter des éléments qui serviront à évaluer les actions entreprises.

Le dispositif de déclaration a évolué avec la dématérialisation de la déclaration obligatoire (DO) du VIH-Sida qui est désormais effective avec la mise en place en France de l'application e-DO : www.e-do.fr.

Cette nouvelle application a pour objectif de :

- Faciliter le processus et les échanges entre les différents acteurs (déclarants et autorités de santé).
- Réduire les délais de transmission des notifications.
- Garantir des échanges sécurisés.

La dématérialisation s'accompagne d'une simplification du circuit d'information. Désormais, les biologistes n'ont plus à transmettre de feuillets de notification au clinicien, mais chaque déclarant (clinicien et biologiste) doit faire sa propre déclaration en ligne de manière indépendante dans l'application e-DO.

Dans le cadre de la surveillance virologique (basée sur le volontariat du patient et du biologiste), les biologistes transmettent comme auparavant au Centre national de référence du VIH un échantillon de sang sur buvard, accompagné du formulaire imprimé à partir de l'application e-DO.

L'application e-DO permet d'anonymiser les données avec la génération automatique du code d'anonymat, de renseigner uniquement les variables nécessaires via une interface interactive, intégrant des contrôles de cohérence à la saisie, et de consulter ses déclarations des 12 derniers mois.

La connexion à cette application nécessite de disposer d'une carte de la famille CPS (carte de professionnel de santé), d'un lecteur de carte et d'une connexion internet. La carte CPS garantissant une authentification forte des déclarants et la sécurisation des échanges d'informations ; les titulaires de cette carte peuvent cependant activer des profils de saisie afin de permettre à des personnels non médicaux (techniciens d'études cliniques, internes, etc.) d'accéder à l'application.

Pour en savoir plus : <http://www.invs.sante.fr/Espace-professionnels/Maladies-a-declaration-obligatoire/e-DO-Declaration-obligatoire-en-ligne-de-l-infection-par-le-VIH-et-du-sida>

| Surveillance de 5 maladies infectieuses à déclaration obligatoire (MDO) |

La Cire dispose en temps réel des données de 5 MDO déclarées dans la région : infection invasive à méningocoque (IIM), hépatite A, rougeole, légionellose et toxo-infection alimentaire collective (TIAC). Les résultats sont présentés en fonction de la date d'éruption pour la rougeole (si manquante, elle est remplacée par celle du prélèvement ou de l'hospitalisation et, en dernier recours, par la date de notification), de la date d'hospitalisation pour l'IIM, de la date de début des signes pour l'hépatite A et la légionellose et de la date du premier cas pour les TIAC (si manquante, elle est remplacée par la date du repas ou du dernier cas, voire en dernier recours par la date de la déclaration des TIAC).

Tableau 1

Nombre de MDO déclarées dans la région, 2013-2016, données au 18/08/2016

	Bourgogne-Franche-Comté			
	2013	2014	2015*	2016*
IIM	12	16	17	16
Hépatite A	35	27	24	11
Légionellose	94	108	105	46
Rougeole	4	6	9	4
TIAC ¹	32	40	35	18

Tableau 2

Nombre de MDO déclarées par département en 2016 (mois en cours M et cumulé année A), données au 18/08/2016

	21		25		39		58		70		71		89		90	
	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A
IIM	0	5	0	4	1	1	0	1	0	1	0	4	0	0	0	0
Hépatite A	1	1	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	1	0	1
Légionellose	0	1	0	13	0	4	1	1	0	2	0	13	0	3	0	9
Rougeole	0	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TIAC ¹	0	1	0	5	0	3	0	1	0	4	0	3	0	1	0	0

¹ Les données incluent uniquement les DO et non celles déclarées à la Direction générale de l'alimentation (DGAL). *données provisoires - Source : ANSP

Météo-France fournit chaque jour à 12h les prévisions météorologiques des 7 prochains jours ainsi que les Indicateurs BioMétéorologiques (IBM) des 5 prochains jours. Les deux IBM (IBM nuit / IBM jour) sont construits à l'aide des moyennes de températures prévues sur 3 jours consécutifs, permettant respectivement de vérifier si ces prévisions d'IBM dépassent un seuil d'alerte. Quand ces 2 IBM nuit/jour dépassent simultanément les seuils d'alertes dans un département, cela signifie que Météo-France prévoit une vague de chaleur d'au moins 72 heures ; dans ce cas, le préfet décide de l'opportunité de passer au niveau 3 « alerte canicule ».

Pour les 5 prochains jours, Météo-France ne prévoit pas de dépassement des seuils d'alerte pour les indicateurs BioMétéorologiques jour/nuit.

Tableau 3

Prévisions des indices biométéorologiques (IBM) pour les 5 jours à venir

		Bourgogne- Franche-Comté							
Département		21	58	71	89	25	39	70	90
Ville		Dijon	Nevers	Mâcon	Auxerre	Besançon	Lons-le-Saunier	Luxeuil	Belfort
IBM	jour								
	nuit								

 Pas de dépassement du seuil dans les 5 jours à venir  Dépassement du seuil prévu dans les 5 jours à venir

Les indices de pollution de l'air sont accessibles sur le site www.atmosfair-bourgogne.org pour la Bourgogne et www.atmo-franche-comte.org pour la Franche-Comté.

| Surveillance non spécifique (SurSaUD®) |

La surveillance mise en œuvre suite au plan national canicule 2016 de la canicule s'effectue entre le 1er juin et le 31 août à partir des indicateurs suivants, issus de SurSaUD® (Surveillance Sanitaire des Urgences et des décès) :

- nombre de passages aux urgences toutes causes par jour, (tous âges, les 75 ans et plus, les pathologies liées à la chaleur) des services d'urgences de Bourgogne/Franche-Comté adhérent à SurSaUD®
- nombre d'actes journaliers des associations SOS Médecins, (tous âges, les pathologies liées à la chaleur) (Dijon, Sens, Besançon)
- nombre de décès des états civils informatisés de Bourgogne/Franche-Comté

Commentaires :

Il n'y a pas d'augmentation particulière de l'activité des services d'urgences et des pathologies en lien avec la chaleur, des associations SOS Médecins et de la mortalité déclarée par les états civils pour la semaine demièrè.

Complétude :

Les indicateurs des centres hospitaliers de Chatillon-sur-Seine, Cosne-sur-Loire et de la Polyclinique Ste-Marguerite Auxerre n'ont pas pu être pris en compte dans les figures 1 et 5.

Figure 1

Nombre de passages aux urgences par jour en Bourgogne, tous âges et chez les 75 ans et plus (Source : OSCOUR®)

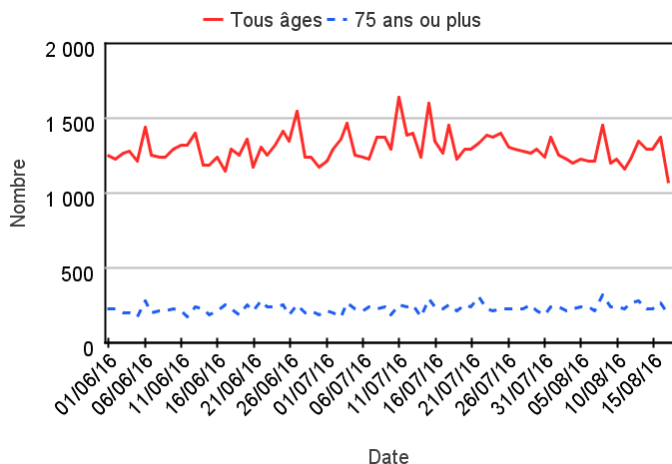


Figure 2

Nombre de passages aux urgences par jour en Franche-Comté, tous âges et chez les 75 ans et plus (Source : OSCOUR®)

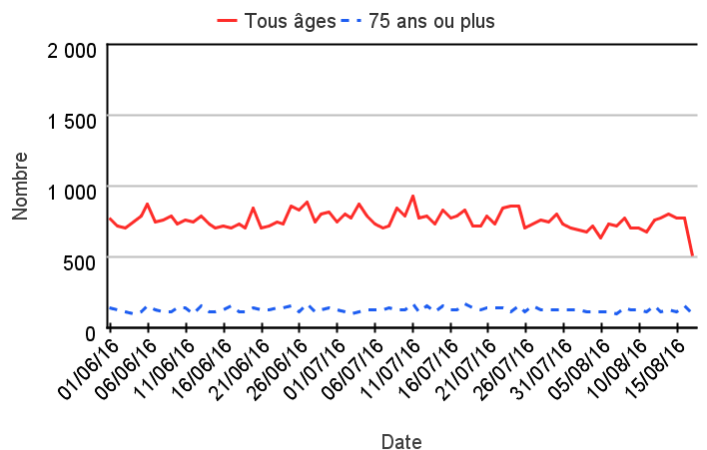


Figure 3

Nombre d'actes journaliers SOS Médecins de Bourgogne-Franche-Comté (Source : SOS Médecins)

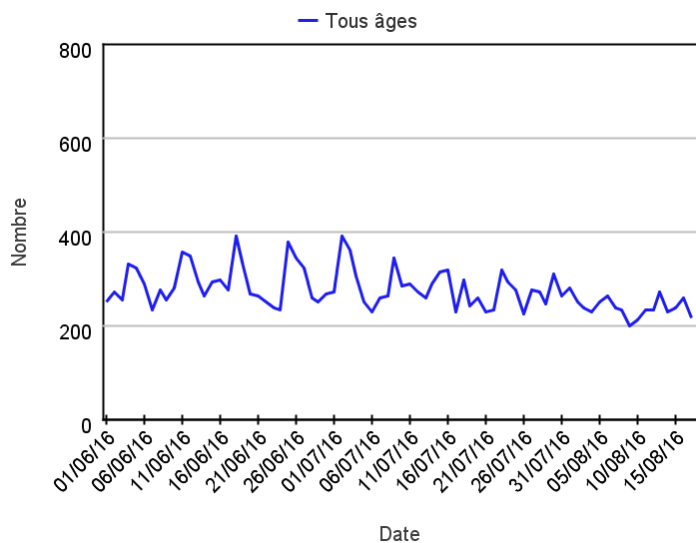
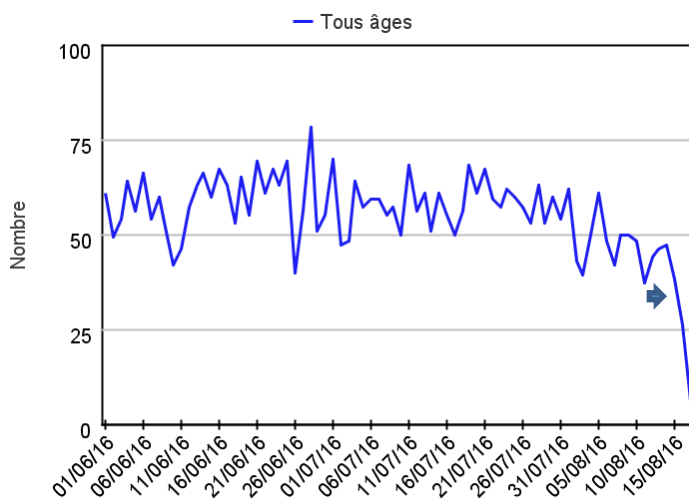


Figure 4

Nombre de décès journaliers issus des états civils de Bourgogne-Franche-Comté (Source : INSEE)



➡ La baisse artificielle du nombre de décès dans les derniers jours est liée à l'existence d'un délai de déclaration

Figure 5

Nombre de passages par jour aux urgences pour les pathologies en lien avec la chaleur (hyperthermies, déshydratations et hyponatrémies) de Bourgogne-Franche-Comté (Source : OSCOUR®)

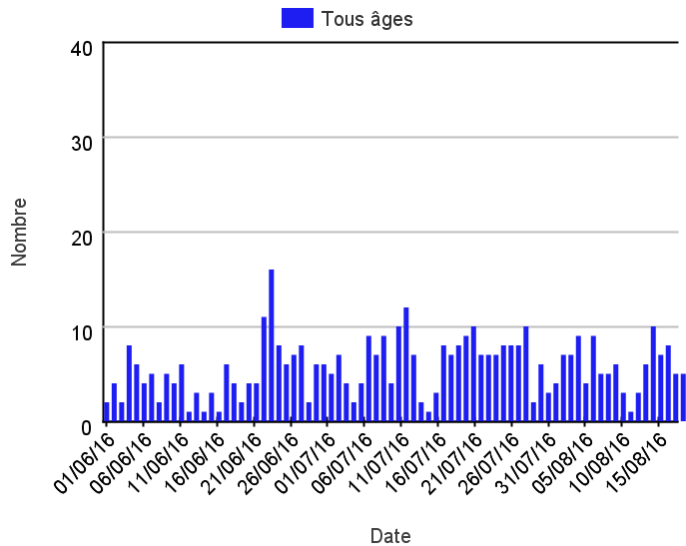
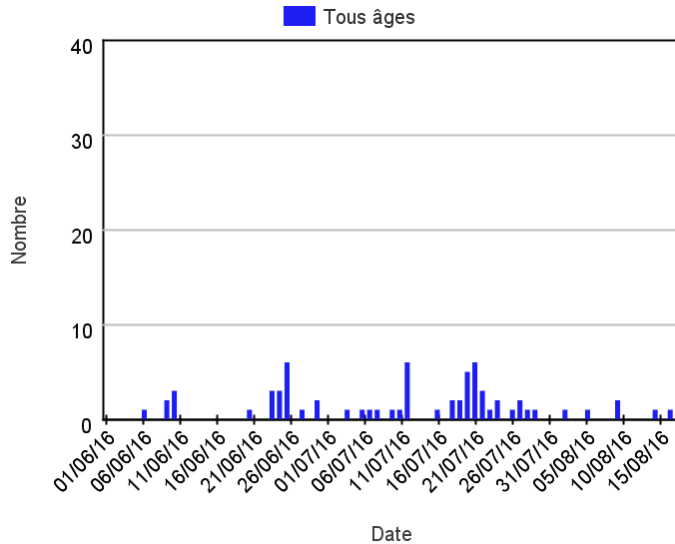


Figure 6

Nombre d'actes journaliers SOS Médecins pour les pathologies en lien avec la chaleur (hyperthermies et déshydratations) de Bourgogne-Franche-Comté (Source : SOS Médecins)





Département Alerte et Crise

Point Focal Régional (PFR) des alertes sanitaires

Tél : 03 80 41 99 99
Fax : 03 80 41 99 50
Courriel : ars-bfc-alerte@ars.sante.fr

| Remerciements des partenaires locaux |

Nous remercions nos partenaires de la surveillance locale :

Réseau SurSaUD®, ARS sièges et délégations territoriales, Samu Centre 15, Laboratoire de virologie de Dijon, Services de réanimation de Bourgogne-Franche-Comté et l'ensemble des professionnels de santé qui participent à la surveillance.



Des informations nationales et internationales sont accessibles sur les sites du Ministère chargé de la Santé et des Sports :

<http://social-sante.gouv.fr/>

de l'Organisation mondiale de la Santé :

<http://www.who.int/fr>

Equipe de la Cire Bourgogne Franche-Comté

Coordonnateur
Claude Tillier

Epidémiologistes
François Clinard
Olivier Retel
Anne Serre
Jeanine Stoll
Elodie Terrien
Sabrina Tessier

Statisticiennes
Kristell Aury-Hainry
Héloïse Savolle
Aviane Auguste

Assistante
Marilène Ciccardini

Stagiaires
Lucy Di Marco
Baptiste Groff

Directeur de la publication
François Bourdillon,
Santé publique France

Rédacteurs
L'équipe de la Cire

Diffusion
Cire Bourgogne-Franche-Comté
2, place des Savoires
BP 1535 21035 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 41 99 41
Fax : 03 80 41 99 53
Courriel : ars-bourgogne-franche-comte-cire@ars.sante.fr

Retrouvez-nous sur :
<http://www.santepubliquefrance.fr>